



Si l'OHADA vous était conté...

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a fêté sa 25ème année d'existence en octobre 2018 et s'apprête à se doter d'un nouvel outil de travail pour poursuivre son développement.

Par Louis Gilbert BISSEK

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires incarne la volonté commune de 17 Etats - Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, Comores, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo - de remé-

dier à leur insécurité juridique et judiciaire. L'OHADA harmonise les actes du droit des affaires dans une zone de plus de 250 millions d'habitants, au bénéfice desquels elle adopte des règles juridiques communes, modernes, simples et adaptées à l'environnement économique aussi bien international que local. Tout en fournissant une formation adéquate aux personnels juri-

diques et judiciaires de ses pays membres, l'organisation promeut également une justice diligente, indépendante et soutenue par des procédures appropriées en faveur des usagers.

Ainsi, pour décider et mettre en œuvre ses objectifs, l'entité s'appuie sur cinq institutions, dont la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement est l'organe suprême.



© DR

Après avoir tenu sa première réunion statutaire le 17 octobre 2013 – pour la 20^{ème} année d'existence de l'OHADA – l'illustre institution est présidée par le Chef de l'Etat ou de Gouvernement dont le pays assure la présidence du Conseil des ministres et se réunit à son initiative pour trancher toutes les questions relatives au Traité OHADA.

Le Conseil des ministres chargés de la Justice et des Finances, auquel est rattaché le Secrétariat Permanent, se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président en exercice pour une durée d'un an. Mais c'est le Secrétariat permanent, installé à Yaoundé, qui est chargé de préparer tous les actes et le programme annuel d'harmonisation du droit des affaires. L'OHADA dispose aussi d'une Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) - basée à Abidjan et composée de 13 juges - dont une des spécificités tient à la procédure d'exequatur

LES 17 ETATS PARTIES DU TRAITE OHADA



UNIDA / www.ohada.com

communautaire de son centre d'arbitrage qui est l'un des meilleurs au monde. Enfin, l'école Régionale Supérieure de Magistrature (ERSUMA) situé à Porto Novo, est chargée d'assurer la formation et le perfectionnement des magistrats et des auxiliaires de justice des Etats membres en droit harmonisé et en droit des affaires. Forte de cette armature décisionnelle et opérationnelle, l'OHADA a adopté depuis sa création neuf « Actes Uniformes » régissant entre autres : le droit commercial général ; le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ou encore le droit de l'arbitrage.



L'OHADA harmonise les actes du droit des affaires dans une zone de plus de 250 millions d'habitants, au bénéfice desquels elle adopte des règles juridiques communes, modernes, simples et adaptées à l'environnement économique aussi bien international que local.

Un nouveau siège pour des ambitions plus grandes

Approuvé lors de la 41^{ème} session du Conseil des Ministres à Brazzaville en juin 2016 sur proposition du Pr. Dorothé Cossi Sossa - Secrétaire Permanent de l'OHADA, et plusieurs fois ministre béninois de l'Enseignement Supérieur, puis de la Justice - ce projet ambitieux et futuriste entend projeter l'OHADA dans la prochaine décennie. Localisé dans un quartier historique de la capitale camerounaise,

à la confluence de l'activité diplomatique et administrative du pays, ce projet d'une envergure inédite est la manifestation du souhait de l'OHADA de se doter d'un siège à la hauteur de ses ambitions et de son rayonnement actuel sur le Continent Africain et au-delà.

En effet, il s'agit d'un complexe qui se déploiera sur 14000m² composés d'un rez-de-chaussée avec mezzanine et de dix niveaux comportant deux sous-sols de 74 parkings chacun, réalisés par l'agence d'architecture camerounaise nommée « Cabinet Bissek Architectes ». Pour l'OHADA, qui aspire à s'agrandir, c'est une opération salutaire qui vise à offrir un environ-

nement de travail idoine à son personnel. Il est certain que les 250 bureaux modulables envisagés, ainsi que les 15 salles de conférences, l'immense salle polyvalente de près de 400m², la bibliothèque et la cantine leur offriront un cadre de travail idéal.

Par ailleurs, ce projet souligne le réalisme de l'OHADA qui a vu tout le potentiel du modèle économique suggéré par son Secrétariat Permanent. En effet, selon le Pr. Dorothé Cossi Sossa, l'ambition de l'organisation en en-

initiant ce projet est : « *d'en faire une source de revenus pour l'OHADA. Nous allons faire un immeuble de douze niveaux, mais l'OHADA n'en occupera que trois. Cela veut dire que nous mettrons en location tout le reste et que cela va créer une source de revenu pour l'OHADA* ». Nul doute que ce projet à venir sera un autre succès retentissant de l'OHADA, en attendant que l'entreprise qui émergera de l'appel international à manifestation d'intérêt en cours, lui donne vie... ■